LES RANDONNEURS EN ASSEMBLEE

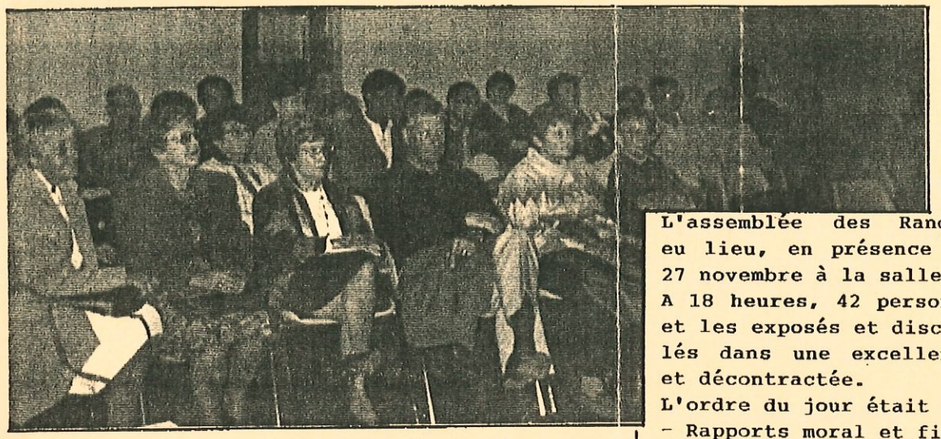

LES RANDONNEURS PEDESTRES SAVENT AUSSI DANSER

Dans un climat chaleureux et amical se déroula, au Centre Alban DUFFAU, le repas de fin d'année des Randonneurs Pédestres.
Les convives, au nombre de 42, se sont réunis dès 19 H 30, autour d'un excellent repas accompagné de vins provenant de Domaines réputés des environs.
Les prestations de Désirée et Denise, actrices de talent, ont mis de la joie et de l'entrain, suffisamment pour que d'emblée, les convives envahissent la piste de danse dès les premières mesures de valses et de pasos.
En conclusion, une belle réussite qui ne demande qu'à être renouvelée.

L'assemblée des Randonneurs Pédestres a eu lieu, en présence du Maire, le vendredi 27 novembre à la salle polyvalente.
A 18 heures, 42 personnes étaient présentes et les exposés et discussions se sont déroulés dans une excellente ambiance, amicale et décontractée.
L'ordre du jour était assez chargé :
- Rapports moral et financier.
- "Virades de l'Espoir" (compte rendu de la participation du club).
- Séjour prévu à CHORGES pour juin prochain.
- Election du Conseil d'administration et du bureau.

Conformément aux statuts, 9 personnes ont été nommées pour composer le Conseil d'Administration : MMES CUENOT, ISTRIA, LEROUX, LAB, LAURENT, MM. COCCOLO, LAFITE, MERLIER.
Ceux-ci se sont ensuite réunis pour élire les membres du bureau qui se compose comme suit : Présidente Mme LAURENT Marie, Vice-Présidente Mme LAB Huguette, Secrétaire M. LAFITE Elie, Trésorier M. COCCOLO Pierre.
D'excellentes pizzas, venues toutes chaudes de "La Guinguette", ont été ensuite dégustées en commun, accompagnées selon la tradition d'un vin rosé du pays.

LA VIE AU VILLAGE

UN SAINT-ANASTASIEN AU CAMBODGE

Cédric, le fils de Michelle MERLE, Adjoint Administratif à la Mairie, est un grand voyageur.
Dans le cadre d'un Service National long, il a opté pour servir sous l'égide de l'O.N.U. C'est donc à PHNOM PENH, qu'il lira ce prochain Bulletin.
Nous lui souhaitons un bon séjour et de belles aventures.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Alexandra ZEZZOS, née le 9 novembre et de Pauline BARRA, née le 23 novembre. Toutes nos félicitations aux parents.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décés de Monsieur Jean-Baptiste PARMENTIER survenu le 25 novembre.

Monsieur Jacques CIA nous a également quittés le 5 décembre.

Nous faisons part avec un retard que la famille voudra bien pardonner, du décés de Madame HUGOU Magdeleine Veuve BRUN, survenu le 13 septembre.

Aux familles éprouvées par ces deuils, nous présentons nos condoléances émues.

SAINTE-ANASTASIE

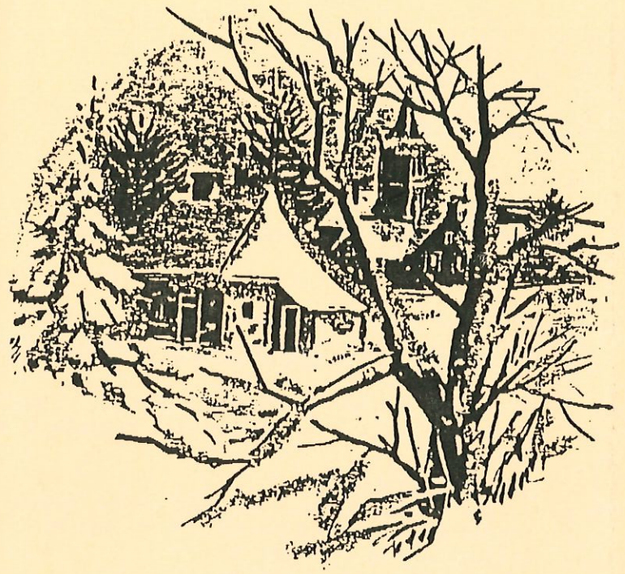

BULLETIN MUNICIPAL

N°41 DECEMBRE 1992

Bonne et heureuse année joie bonheur santé

LE MOT DU MAIRE

Chaque année, en vous adressant, avec le Conseil Municipal, ces voeux amicaux, je suis naturellement partagé entre le devoir de ne pas éluder les graves difficultés qui affligent, hélas, certains d'entre vous, ni l'espoir très sincère que je forme pour notre village.

Fidèle à l'esprit de ce petit mot mensuel, je me garderai d'y traiter avec facilité des "remèdes" possibles aux "grands maux de notre époque" et de vous accabler, sur ce sujet, de recettes sans grand intérêt pour notre vie quotidienne.

Pour SAINTE-ANASTASIE cependant, je vous remercie de cette confiance souvent témoignée que je m'efforcerai, cette année encore, de ne pas décevoir...

Par une gestion rigoureuse, soutenu par les efforts de notre équipe et du personnel municipal, je poursuivrai l'action entreprise il y a quelques années :
- Qu'il s'agisse de l'éclairage public, de la voirie, de la prévention incendie, des écoles ou de la vie associative entre autres, nous prolongerons les résultats atteints, encore insuffisants, il est vrai. Les contraintes budgétaires, les difficultés de notre temps et notre volonté de ne pas aggraver la fiscalité locale seront des limites qu'il nous importera de respecter.

Enfin, à chacun de vous, jeunes ou moins jeunes, à vos familles, j'adresse tous mes voeux de bonheur, de santé et de réussite dans un monde de paix, dans un pays plus prospère mais aussi dans un village où règnent l'amitié et le respect de l'autre.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 DECEMBRE 1992

ETAIENT PRESENTS :
MM. MORIN. CUENOT. DEHAYE. RAYNAUD. ISTRIA. ABELLO. LALANDEC. REMY. BROSSAUD. TOSELLO. CORBIER. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS :
Mme BOCQUET donne pouvoir à M. MORIN.
M. FORISSIER.

SUBVENTION U.S.C.7.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'U.S.C.7. de BRIGNOLES, une participation financière pour l'édition d'une brochure d'information destinée à faire connaître cette prestigieuse Unité de Protection Civile.
Au delà de son engagement sur le territoire national, la Sécurité Civile est présente partout dans le monde, chaque fois qu'on le demande à la FRANCE, pour porter secours aux populations frappées par les catastrophes naturelles, séismes, tempêtes, inondations, feux de forêts...
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'attribuer une participation de 3 000 F comprenant l'insertion d'un logo "SAINTE-ANASTASIE" dans la revue.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL ANNEE 1992

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16/12/83 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centralisateur des services extérieurs du trésor chargé des fonctions de receveur des Communes et des établissements publics locaux.
Le Maire, vu les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par Monsieur BOCQUILLON Patrick, Inspecteur du Trésor, Receveur Municipal, propose de lui allouer, pour l'exercice 1992, ladite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, selon un décompte établi annuellement par ses soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide d'allouer à Monsieur BOCQUILLON Patrick, l'indemnité de conseil calculée selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité, soit : 2 788 F.

VIREMENTS PAR AUTORISATION SPECIALE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de faire un transfert de crédits :
En fonctionnement :
- du chapitre 66, article 669, Dépenses Imprévues, au chapitre 63 : - 30 000 F.
Article 630 : + 10 000 F
Article 634 : + 20 000 F
par voie d'autorisation spéciale, les crédits étant insuffisants.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision.
En investissement :
- article 215, programme 3, Acquisition Matériel de Transport : - 35 000 F.
Article 2140, programme 3, Acquisition Mobilier Mairie : + 15 000 F
Article 2326, programme 17, Divers Travaux Bâtiment : + 20 000 F.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

SUBVENTION D.G.E. ETAT

Demande de subvention d'état concernant les travaux de la future Mairie et de l'espace de stationnement des Ferrages. -
Terrassement et déblaiement : ..... 13 000 F H.T.
- Empierrage : ..... 25 000 F H.T.
- Menuiserie ..... 39 600 F H.T.
- Démolition des cuves à vin : ..... 119 290 F H.T.

TOTAL ..... 196 890 F H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter de l'état, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement une subvention la plus élevée possible.
Le plan de financement est actuellement le suivant :

LIBELLEZ BIEN VOTRE ADRESSE

Il ne se passe pas de semaine sans que la Mairie ou la Poste ne puisse localiser un habitant du village par suite d'adresses mal formulées.
Des colis sont remportés par les transporteurs, du courrier ou des paquets sont retournés aux expéditeurs.
Nous demandons aux nouveaux résidents au village de bien vouloir se faire connaître soit à la Mairie, soit à la Poste. Cette démarche n'est nullement obligatoire, elle n'a pour effet que d'améliorer les services. Par ailleurs, de nombreux numéros de maisons n'ont pas été retirés par les intéressés. Ils sont toujours à leur disposition.

LA COMMUNE DE SAINTE-ANASTASIE RECRUTERA PROCHAINEMENT UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

La publication de cette procédure sera effectuée préalablement par voies de presse et d'affichage.
- Les dossiers de candidature seront à retirer alors en Mairie.
- Une commission sera désignée et un examen d'aptitude organisé dans les semaines qui suivront.

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLEE GENERALE DU TENNIS CLUB

L'assemblée générale du tennis club s'est tenue à la salle polyvalente, bien que tous les membres n'aient pu répondre à l'invitation qui leur avait été adressée.
Le quorum était cependant largement atteint.
Le Docteur CORBIER, Président du club, rappelait brièvement dans son rapport moral, l'excellent fonctionnement de l'association.
Le succès de ses efforts en 1992, le tournoi d'été en particulier, a permis de mieux faire connaître le club, tout en permettant à des joueurs de bon niveau d'exprimer leur talent.
Il remerciait la Municipalité pour la réalisation des travaux demandés lors de la dernière assemblée.
La Trésorière, Nanou MORIN, présentait ensuite le bilan financier du club. Comme dans toute assemblée générale annuelle, le Bureau présente sa démission. Ses membres furent ensuite réélus à l'unanimité :
M. Michel CORBIER : Président ; Mme Jeannine CLEMENT : Secrétaire ; Mme Nanou MORIN: Trésorière et M. Armand BROSSAUD : Conseiller Technique.
La réunion s'achevait par un apéritif traditionnel et amical.

CLUB DES CIGALES

Chers Amis,
Le samedi 9 janvier 1992 à 15 heures, à la salle polyvalente, aura lieu l'ASSEMBLEE GENERALE de notre club.
En 1993, nous entamerons notre 6ème année d'existence. Comme le veut la tradition, nous goûterons la galette des rois, bien arrosée, comme il se doit.

Au cours de cette assemblée :
- Nous vous présenterons le bilan des activités et le bilan financier de l'année 1992 ;
- Nous élirons le Conseil d'Administration et le Bureau du club, conformément à nos statuts ;
- Nous vous proposerons le programme des activités pour 1993 ;
- Nous terminerons par le tirage d'une tombola.

Nous espérons avoir le plaisir de vous revoir le 9 janvier. Vous pourrez acquitter votre cotisation 93 qui sera maintenue à 70 F. N'oubliez pas votre carte.
Vous pouvez inviter des amis désirant adhérer.
Bonnes fêtes et à bientôt.

LE PRESIDENT JO FADDA

C'est en présence du Député Hubert FALCO, des élus de SAINTE-ANASTASIE, des responsables d'associations, des Gendarmes, des Policiers Municipaux, des Pompiers et d'une assistance nombreuse et chaleureuse que le Maire lui a rendu un hommage appuyé.
Soulignant sa grande disponibilité, sa serviabilité, sa compétence et son autorité toujours souriante, Jean-Pierre MORIN remerciait Casimir pour sa collaboration sympathique durant ces trois dernières années.
Ce fut ensuite le Député Hubert FALCO qui adressait ces compliments à Casimir RAYNOUARD : "Votre tâche était noble mais difficile" lui a dit le Député. "Vous resterez, j'en suis persuadé, au service de votre village, même en ayant changé de costume".
Hubert FALCO remettait ensuite à Casimir la Médaille du Conseil Général, en soulignant le message de Paix sur fond de terroir auquel le récipiendaire était tant attaché.
Chacun levait ensuite son verre en souhaitant une longue et bonne retraite à CASIMIR.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire connaît un accroissement de fréquentation de plus en plus important. Afin de permettre aux enfants -les plus jeunes surtout qui demandent une attention particulière- de prendre leur repas dans de bonnes conditions, 2 services ont dû être crées : pour les "petits" d'abord et les "grands" ensuite...
Rappelons que ce bâtiment de 150 m² a été la priorité de l'actuelle Municipalité, construit en quelques mois par l'équipe d'Agents Municipaux et ouvert à la rentrée de septembre 1990.
Il offre à nos enfants, de par sa conception, un cadre de calme et de détente.

REPAS DES "ANCIENS" A LA SALLE POLYVALENTE

65 convives, un excellent repas, un orchestre sympathique et une ambiance chaleureuse ont été les caractéristiques de ce repas des "Anciens".
Ce mercredi 16 décembre, les "Anciens" du village qui avaient pu répondre présents à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale se sont retrouvés autour d'une table préparée en leur honneur.
Ange, Alain AGOSTINI et Paul qui offraient gracieusement leur concours et leur talent, animèrent ensuite ce déjeuner dont chacun gardera sans doute le meilleur souvenir.

ORDURES MENAGERES

Le service du Trésor nous prie d'insérer la communication suivante :
"Les usagers du service de ramassage et de traitement des ordures ménagères sont invités a acquitter, dans les meilleurs délais et avant poursuites judiciaires, le montant de leur redevance, soit :
400 F pour 1992".

REMERCIEMENTS

Nous remercions M. et Mme CASTALDO, demeurant chemin des Vaux, Artisans Nougatiers au VAL. Comme les années précédentes, ils ont offert à nos "Anciens" l'excellent nougat qu'ils fabriquent euxmêmes.
Saluons ce geste particulièrement sympathique.

ECOLES

Il y a peu de jours, un vélo a été "dérobé" à l'école primaire. Il était la propriété de Doriane WILKESMANN.
L'auteur de cet "emprunt" est prié de restituer rapidement ce vélo en le déposant là où il l'a pris.
Il paraît par ailleurs impossible que les parents ne se soient pas aperçus de "cette acquisition" faite par leur fils ou leur fille.

- Subvention espérée du Conseil Général ..... 100 000 F
- Subvention espérée de l'Etat ..... 10 000 F
- Le complément se fera par prélèvement sur les fonds libres de la Commune.

DELIBERATION DE SOUTIEN POUR LES SERVICES DE L'ETAT (D.D.E. D.D.A.F. O.N.F. ETC...)

Considérant :
- que les petites Communes, en particulier, ont un besoin vital de s'appuyer sur les services de l'état (D.D.E. D.D.A.F., O.N.F. etc...) tels qu'ils ont longtemps fonctionné, car ils sont pour elles les services techniques et les conseillers expérimentés indispensables qu'elles ne peuvent posséder en propre ;
- que le projet du Ministre de l'Equipement, conduira de fait à un affaiblissement du service public ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à Monsieur le Directeur de l'Equipement d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre de l'Equipement, avec notre délibération à l'appui :
- pour que les subdivisions territoriales, les centres d'exploitation soient maintenus dans le cadre actuel, s'opposant ainsi à toute partition entre l'état et le département.
- pour que des effectifs et des moyens leur soient attribués afin que ces services de proximités puissent remplir, dans de bonnes conditions pour les élus, les usagers, les personnels, leur rôle de service public non marchand.

BONS D'ACHATS POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 1992, le montant des bons d'achats pour le personnel municipal à 600 F. Cette dépense est prévue à l'article 601 du budget primitif 1992.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS DU 26 NOVEMBRE 1992

15 Présidents, responsables et élus participaient à cette dernière réunion de l'année.
A l'ordre du jour : les activités de fin d'année, la modalité des demandes de subventions pour 1993 et le calendrier associatif de cette même année.
Il était rapidement convenu de la date limite du 29 janvier pour le dépôt des dossiers de subvention.

LE PROGRAMME 1993 : Seules quelques dates peuvent être arrêtées (Fêtes des écoles place de la Gare, le 25 juin, Exposition des Cigales à la salle polyvalente, le 18 juillet et les Boucles de l'Issole, le samedi 17 juillet).

Les membres de la Commission Extra-Municipale des Sports et Loisirs en réunion.

Les questions diverses étaient abordées.

- M. Guy BRUZZONE, Président du CLUB DE BASKET, indiquait son intention d'organiser des journées regroupant différents clubs de jeunes.

- LA FEDERATION FRANCAISE de FOOT-BALL vient de nous demander de pouvoir disposer de nos installations sportives (stade et vestiaires) les 3 février et 31 mars prochains, pour y organiser des journées de sélections départementales "jeunes" (avis favorable de tous). Le Maire répondra en ce sens.

- Concernant le CLUB de FOOT-BALL de SAINTE-ANASTASIE, la Commission s'étonne de la situation actuelle. Le Maire indique avoir adressé le 29 septembre un courrier au Président qui, à ce jour, n'a pas fait connaître de réponse.

A l'unanimité, la Commission indique son souhait de voir ce problème réglé. Le Maire, après que chacun se soit exprimé, propose dans l'intérêt du sport de tenter une nouvelle démarche.

En tout état de cause, dans la situation actuelle, aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être examinée.

- Mme ROY, Présidente depuis des années de l'Association des Parents d'Elèves, a dû abandonner cette fonction, du fait que ses enfants ne fréquentent plus l'école primaire. Le Maire propose la nomination de Mme ROY au sein du Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance. Accord unanime.

- VOL LIBRE : M. MAIGNAN qui, pour la première fois, participe à la réunion, souhaite être destinataire du Bulletin Municipal (accord).

- PHOTOGRAPHIES : M. MAZEYRAT souhaiterait accueillir au sein de son club quelques "adeptes supplémentaires"...

- CLUB DE VOLLEY-BALL : Des changements interviendront prochainement au sein de l'équipe dirigeante. Il est décidé de traiter à nouveau ce problème en janvier.

- GYM'DOUCE : M. JURAVER note la bonne marche du Club.

Dans le cadre de ses fonctions de Directeur Technique, il indique que les modifications ou les différents légers concernant les horaires d'occupation de la salle des sports, doivent se régler directement entre intéressés. "On ne fait donner l'artillerie, qu'après...".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 NOVEMBRE AU 15 DECEMBRE

Achèvement de la couverture du local des Cigales (ancien lavoir) et isolation thermique.
Conformément au planning établi en accord avec les responsables de ce club, l'achèvement des travaux -peinture ou crépi- est prévu au budget 1993.

Plantation de 16 micocouliers de fort diamètre en deux rangées parallèles sur le parking des "Ferrages". Un espace a été respecté pour ne pas masquer la vue entre la rue Notre-Dame et les collines au sud.

Divers travaux d'entretien et de réparation dans les écoles.

Taille des arbres : Place St-Just, rue des Acacias : mûrier, caroubier, acacia.

Protection des compteurs d'eau municipaux et des fontaines pour l'hiver.

Préparation de la salle polyvalente pour plusieurs festivités.

Ramassage des "monstres".

Coupe et installation du sapin de Noël à l'école maternelle.

Ouverture du parking des Ferrages, en vue de la plantation des arbres ; récupération des vieilles tuiles, destruction d'un pan de mur, confection d'une palissade.

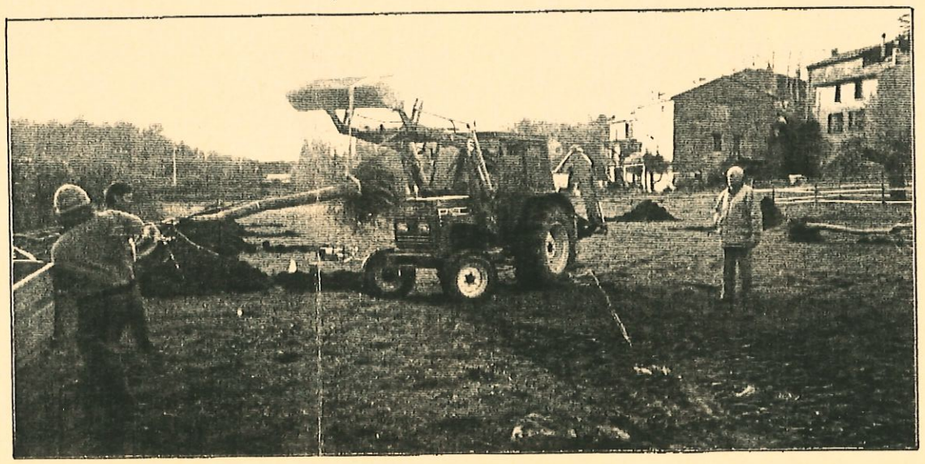

Le déchargement des micocouliers provenant de la Région de CARPENTRAS.

L'usage du tracto-pelle atteste de la taille des arbres.

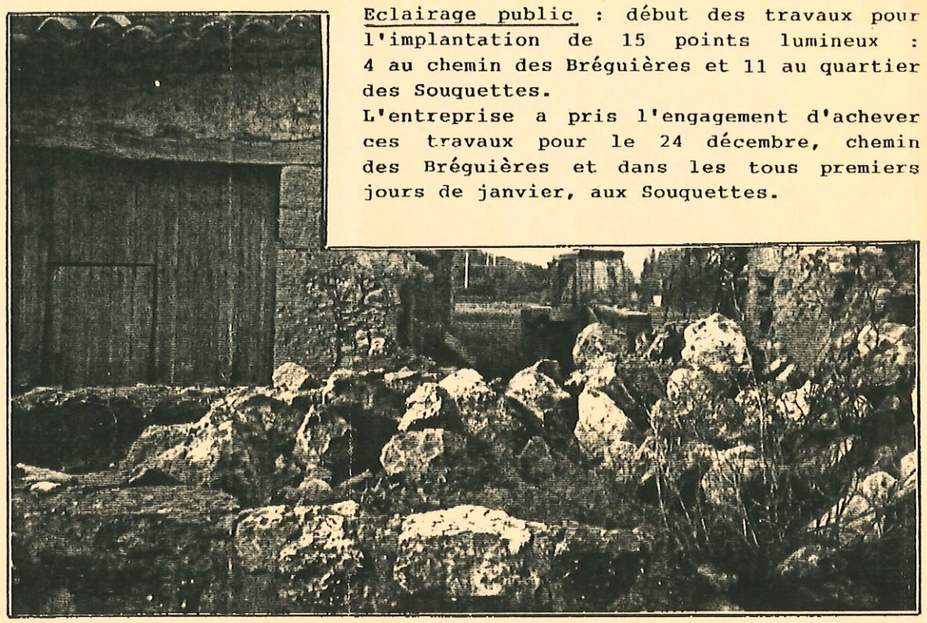

Il a fallu abattre un pan de mur et "nettoyer" le passage pour permettre au camion d'accéder au futur parking.

Eclairage public : début des travaux pour l'implantation de 15 points lumineux : 4 au chemin des Bréguières et 11 au quartier des Souquettes.
L'entreprise a pris l'engagement d'achever ces travaux pour le 24 décembre, chemin des Bréguières et dans les tous premiers jours de janvier, aux Souquettes.

BONNE RETRAITE CASIMIR

Le départ à la retraite est toujours un événement important dans une vie professionnelle. De moins en moins considéré comme une fin, cet instant d'émotion est de plus en plus vécu comme le départ vers une vie nouvelle, souvent riche et active.
C'est là tout le souhait que nous formons pour notre Gardien Principal de Police Casimir RAYNOUARD, qui, bien que jeune encore, est atteint par la limite d'âge...
Né le 15 mars 1929 à SAINTE-ANASTASIE, Casimir y a vécu jusqu'à ce jour, presque sans interruption.
Agriculteur, Boulanger puis Employé Municipal, il a gravi les échelons pour atteindre ses dernières fonctions de responsabilité.
Ce vendredi 20 novembre, notre Policier Municipal était donc à l'honneur et avait convié tous ceux qui l'avaient apprécié durant ses 33 ans de bons et loyaux services.